



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BEAUCE-CENTRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE

Séance ordinaire du 13 juillet 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 13 juillet 2026 à 20h.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Audrey Pomerleau
Cynthia Bolduc
Jessica Grenon
Peggy Poulin-Nolet

Messieurs les conseillers : Sylvain Carbonneau
Vincent Poulin

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Patrice Mathieu.

Est aussi présente :

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

- 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Première période de questions

2. Administration générale et greffe

- 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2026
- 2.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2026
- 2.3. Adoption des comptes
- 2.4. Congrès FQM
- 2.5. RH - Démarche risques psychosociaux

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

- 3.1. Rapport urbanisme
- 3.2. Pancarte cycliste
- 3.3. Arrêt stop rue Bélair
- 3.4. Projet mon eau, mon puits, ma santé
- 3.5. HACA - suivi projet
- 3.6. MRC Beauce-Centre - Ingénierie

4. Travaux publics

- 4.1. Entrée privée - ponceau - 3^e rang Est
- 4.2. Entrée époxy
- 4.3. Mécanique
- 4.4. PAFFSR - Trottoir phase 3
- 4.5. PAVL
- 4.6. Suivi devis technique appel d'offres 2026-03 déneigement

5. Sécurité publique et incendie

5.1. Rapport d'intervention juin 2026

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1. Nouveau horizons des aînés- fermières

6.2. Défilé 10^e anniversaire du Routhier

6.3. FRR volet 4 : Entente ressource loisir St-Frédéric

6.4. Local vieux-couvant

6.5. Prix reconnaissance bénévolat

6.6. Plan partenariat Sommet 2026

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

9.1. Lecture de la correspondance

9.2. Rapport des comités et organismes

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Patrice Mathieu, ouvre la séance.

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 184-07-2026

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

1.2 Première période de questions

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2026

Résolution 185-07-2026

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2026 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2026 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et greffière-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2026

Résolution 186-07-2026

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2026 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Cynthia Bolduc et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2026 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et greffière-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.3 Adoption des comptes

Résolution 187-07-2026

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jessica Grenon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de juin 2026 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 472 054.03 \$.

Adoptée

2.4 Congrès FQM

Résolution 188-07-2026

ATTENDU QUE le Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) se tiendra du 24 au 26 septembre 2026;

ATTENDU QUE ce congrès constitue une occasion de formation, de réseautage et d'échanges permettant aux élus municipaux de demeurer informés des enjeux municipaux, des nouvelles pratiques et des développements touchant le milieu municipal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'AUTORISER la participation de M. Patrice Mathieu, maire, ainsi que de Mme Audrey Pomerleau et Mme Cynthia Bolduc, conseillères, au Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), qui se tiendra du 24 au 26 septembre 2026;

D'AUTORISER le paiement des frais d'inscription, d'hébergement, de déplacement, de repas et de toute autre dépense admissible liée à cette participation, conformément à la politique de remboursement des dépenses en vigueur à la Municipalité.

Adoptée

2.5 RH - Démarche risques psychosociaux

Résolution 189-07-2026

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne souhaite mettre en place une démarche structurée de prévention et de gestion des risques psychosociaux afin de favoriser un milieu de travail sain, respectueux et mobilisateur;

ATTENDU QUE cette démarche vise notamment à répondre aux obligations découlant de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, tout en permettant d'identifier les forces de l'organisation et les pistes d'amélioration favorisant le bien-être du personnel;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du cadre de démarche présenté par la direction générale ainsi que des différentes étapes prévues, notamment la consultation des employés, l'analyse des résultats et l'élaboration d'un plan d'action;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'AUTORISER la direction générale à aller de l'avant avec la démarche de prévention et de gestion des risques psychosociaux au travail, telle que présentée au conseil municipal;

DE CONFIRMER l'appui du conseil municipal à cette démarche et sa volonté de favoriser les conditions nécessaires à sa réalisation, dans un esprit de collaboration, de confidentialité et d'amélioration continue;

QUE la direction générale soit autorisée à entreprendre les différentes étapes de la démarche, incluant la diffusion du questionnaire auprès des employés, la réalisation du diagnostic organisationnel et la préparation d'un plan d'action qui sera présenté au conseil municipal à la suite de l'analyse des résultats.

Adoptée

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport urbanisme

Le rapport des permis émis pour le mois de juin 2026 est déposé au conseil tel que préparé par l'inspecteur municipal M. Steve Breton.

3.2 Pancarte cycliste

Résolution 190-07-2026

ATTENDU QU'une demande a été transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) afin que celui-ci procède à l'installation d'une signalisation de sensibilisation concernant le partage de la route entre les automobilistes, les cyclistes et les piétons sur le 6^e rang Ouest;

ATTENDU QUE le MTQ a refusé cette demande, considérant que ce secteur ne répond pas aux critères justifiant l'installation de cette signalisation par le Ministère;

ATTENDU QUE le conseil municipal demeure préoccupé par la sécurité des usagers de la route et souhaite sensibiliser les automobilistes au respect des distances sécuritaires lors du dépassement des cyclistes et à la présence de piétons;

ATTENDU QUE toute installation de signalisation dans l'emprise du 6^e rang Ouest, sous juridiction du MTQ, nécessite l'obtention d'une permission de voirie;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à déposer auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable une demande de permission de voirie afin de permettre à la Municipalité de procéder, à ses frais, à l'achat et à l'installation de panneaux de sensibilisation relatifs au partage de la route entre les automobilistes, les cyclistes et les piétons sur le 6^e rang Ouest;

QUE l'achat et l'installation des panneaux soient effectués uniquement à la suite de l'obtention de cette autorisation;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à cette demande et à la réalisation de ce projet.

Adoptée

3.3 Arrêt stop rue Bélair

Résolution 191-07-2026

CONSIDÉRANT qu'une demande citoyenne a été adressée à la Municipalité afin d'installer un panneau d'arrêt obligatoire sur la rue Bélair, à l'intersection de la rue Industrielle, dans le but de réduire la vitesse des véhicules;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a analysé la demande ainsi que les mesures de modération de la circulation déjà en place sur ce tronçon;

CONSIDÉRANT qu'un ralentisseur a déjà été aménagé sur la rue Bélair afin de favoriser le respect de la limite de vitesse et d'assurer la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT que le conseil estime que les mesures actuellement en place sont adéquates et que l'ajout d'un panneau d'arrêt obligatoire à cette intersection n'est pas justifié à ce moment;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil municipal refuse la demande visant l'installation d'un panneau d'arrêt obligatoire sur la rue Bélair à l'intersection de la rue Industrielle.

QUE la Municipalité poursuive néanmoins la surveillance de la situation et réévalue les mesures de sécurité si l'évolution de la circulation ou de nouveaux éléments le justifient.

Adoptée

3.4 Projet « Mon eau, mon puits, ma santé »

Résolution 192-07-2026

CONSIDÉRANT que le COBARIC a sollicité la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne afin de participer au projet « Mon eau, mon puits, ma santé », visant à promouvoir l'analyse de l'eau potable des puits privés, à faciliter l'accès aux analyses et à accompagner les citoyens dans l'interprétation des résultats;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière devait être déposée dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 1 – Chaudière-Appalaches afin de financer le projet et que, si celle-ci était acceptée, aucune contribution financière ne serait exigée de la Municipalité, celle-ci devant toutefois participer à la promotion du projet et à l'organisation des campagnes d'analyse;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal reconnaît la pertinence des objectifs poursuivis par ce projet;

CONSIDÉRANT que le conseil a toutefois soulevé certaines préoccupations quant aux démarches de sollicitation qui pourraient être effectuées ultérieurement auprès des propriétaires de puits privés par des entreprises offrant des services de suivi, d'entretien ou de traitement de l'eau, et qu'il ne souhaite pas que la participation de la Municipalité puisse être perçue comme un appui à de telles démarches commerciales;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Cynthia Bolduc et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne décline l'invitation à participer au projet « Mon eau, mon puits, ma santé ».

QUE malgré l'absence de contribution financière municipale advenant l'acceptation de la demande d'aide financière, le conseil estime qu'il ne souhaite pas s'engager dans cette démarche, notamment en raison des préoccupations exprimées relativement aux possibles sollicitations futures auprès des citoyens et des ressources organisationnelles requises.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à transmettre cette décision au COBARIC.

Adoptée

3.5 HACA - suivi projet

Résolution 193-07-2026

ATTENDU QUE la Municipalité participe à la démarche du projet HACA visant à favoriser le développement de solutions en matière d'habitation;

ATTENDU QUE les conclusions des consultations citoyennes démontrent que la population privilégie un rôle de facilitateur pour la Municipalité plutôt qu'un rôle de promoteur immobilier;

ATTENDU QUE l'équipe d'ID Territoires a proposé la tenue d'un atelier portant sur une stratégie visant à susciter l'intérêt et à attirer des promoteurs immobiliers sur le territoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jessica Grenon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil municipal autorise la poursuite de la démarche HACA en retenant l'atelier proposé par l'équipe d'ID Territoires portant sur l'élaboration d'une stratégie visant à susciter l'intérêt et à attirer des promoteurs immobiliers;

QUE la direction générale soit autorisée à coordonner la tenue de cet atelier avec les intervenants concernés et à effectuer les démarches nécessaires à sa réalisation.

Adoptée

3.6 MRC Beauce-Centre - Ingénierie

Résolution 194-07-2026

ATTENDU QUE les municipalités font face à des besoins grandissants en matière d'ingénierie en raison de l'augmentation des projets d'infrastructures, des exigences réglementaires et des programmes d'aide financière;

ATTENDU QUE les obligations municipales actuelles nécessitent fréquemment le recours à des firmes d'ingénierie externes, ce qui engendre des coûts importants et des délais qui peuvent compliquer la réalisation des projets municipaux;

ATTENDU QU'un service en ingénierie offert par la MRC Beauce-Centre permettrait aux municipalités de bénéficier d'une expertise de proximité, accessible en temps opportun, favorisant une meilleure planification et une réduction des coûts liés aux services professionnels;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne est favorable à la mise en place d'un tel service et pourrait y recourir lorsqu'il sera disponible;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à la majorité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à rédiger et transmettre, au nom de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, une lettre d'appui à la MRC Beauce-Centre exprimant le possible intérêt du conseil municipal envers la mise en place d'un service en ingénierie régional. Cette lettre fera notamment état des besoins grandissants des municipalités en matière d'ingénierie, des coûts associés au recours à des firmes externes et des avantages qu'offrirait une expertise disponible au sein de la MRC.

Adoptée

4. Travaux publics

4.1 Entrée privée - ponceau - 3^e rang Est

Résolution 195-07-2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a, par le passé, eu pour pratique, lors de travaux de creusage ou de nettoyage de fossés, d'offrir aux propriétaires d'installer un nouveau ponceau lorsque ceux-ci fournissaient eux-mêmes le matériel;

CONSIDÉRANT QUE cette pratique visait à faciliter la réalisation des travaux et à assurer le bon écoulement des eaux;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de valider les responsabilités légales de la Municipalité relativement à cette pratique, notamment en ce qui concerne l'installation de ponceaux situés dans l'emprise municipale et les obligations pouvant en découler;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale et greffière-trésorière afin de valider, auprès des ressources juridiques appropriées, les responsabilités de la Municipalité relativement au remplacement de ponceaux privés lors de travaux municipaux de creusage ou de nettoyage de fossés;

QUE cette validation permette notamment de déterminer si la Municipalité peut poursuivre cette pratique, dans quelles conditions elle peut le faire et quelles pourraient être les responsabilités qui en découlent;

QU'à la suite de cette analyse, un retour sera présenté au conseil municipal afin de déterminer la politique à adopter pour les interventions futures.

Adoptée

4.2 Entrée époxy

Résolution 196-07-2026

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à la réfection du revêtement en époxy de l'entrée extérieure de l'hôtel de ville afin d'assurer la durabilité et la sécurité de cette infrastructure;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été demandées auprès d'entreprises spécialisées pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

- Construction Gilbert Nolet inc. : 3 350,00 \$,
plus les taxes applicables;
- 9443-3943 Québec inc. (Époxy Québec) : 5 300,00 \$,
plus les taxes applicables

ATTENDU QUE la soumission de Construction Gilbert Nolet inc. est la plus basse conforme et qu'elle répond aux besoins de la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil municipal octroie le contrat de réfection du revêtement en époxy de l'entrée extérieure de l'hôtel de ville à Construction Gilbert Nolet inc., conformément à sa soumission datée du 21 mai 2026, pour un montant de 3 350,00 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à l'exécution de ce contrat.

Adoptée

4.3 Mécanique

La directrice générale informe le conseil des démarches effectuées afin d'obtenir des prix pour des services d'entretien et de réparation mécanique des véhicules et de la machinerie municipale. Les taux horaires et les disponibilités de différents fournisseurs potentiels ont été présentés aux membres du conseil à titre informatif. Aucune décision n'a été prise à ce stade et le dossier demeure à l'étude.

4.4 PAFFSR - Trottoir phase 3

Résolution 197-07-2026

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités d'application du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 502 757,68 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 350 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne autorise la présentation d'une demande d'aide financière;

QU'il confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme, et confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QU'il certifie que Mme Dominique Giguère, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée

4.5 PAVL

Résolution 198-07-2026

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ☒ l'estimation détaillée du coût des travaux;
- ☐ l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- ☐ le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, Mme Dominique Giguère, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Cynthia Bolduc et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil de Saint-Odilon-de-Cranbourne autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée,

QU'il certifie que Mme Dominique Giguère, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée

4.6 Suivi devis technique appel d'offres 2026-03 déneigement

Résolution 199-07-2026

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder à un appel d'offres public pour l'entretien hivernal d'une portion du réseau routier municipal pour les prochaines saisons;

ATTENDU QUE le devis technique a été préparé afin de définir les exigences, les modalités d'exécution, les niveaux de service, les équipements requis ainsi que les obligations de l'adjudicataire relativement aux travaux de déneigement et de déglacage;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du devis technique et se déclarent satisfaits de son contenu;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jessica Grenon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'ACCEPTER le devis technique relatif à l'appel d'offres public pour le déneigement et le déglacage d'une portion du réseau routier municipal, tel que présenté au conseil;

D'AUTORISER la direction générale et greffière-trésorière à entreprendre les démarches nécessaires au lancement de l'appel d'offres public conformément aux lois et règlements applicables.

Adoptée

5. Sécurité publique et incendie

5.1 Rapport d'intervention juin 2026

Résolution 200-07-2026

Il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de juin 2026 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Nouveau horizons des aînés- fermières

Il est porté à l'attention du conseil que Les Fermières de Saint-Odilon ont obtenu une première aide financière dans le cadre du programme Horizon des aînés, laquelle permettra l'acquisition de nouveaux équipements et matériels destinés à leurs activités, notamment un métier à tisser.

Afin de pouvoir accueillir ces nouveaux équipements et offrir un espace mieux adapté à leurs besoins, l'organisme a déposé une seconde demande de financement dans le même programme visant l'aménagement d'un local plus grand.

Advenant l'acceptation de cette seconde demande, la municipalité devra évaluer les possibilités de mettre à la disposition de l'organisme un local répondant à leurs besoins. Ce point est présenté à titre informatif et aucune décision n'est requise à cette étape.

6.2 Défilé 10^e anniversaire du Routhier

Résolution 201-07-2026

ATTENDU QUE le Casse-croûte Le Routhier prévoit souligner son 10^e anniversaire par la tenue d'un défilé le 12 juin 2027;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a été invitée à participer à cette activité par la réalisation d'un char allégorique;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite participer à cet événement afin de contribuer à son succès et de soutenir cette initiative locale;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne confirme sa participation au défilé organisé dans le cadre du 10^e anniversaire du Casse-croûte Le Routhier, prévu le 12 juin 2027, notamment par la préparation d'un char allégorique ou toute autre forme de participation jugée appropriée.

QUE cette participation est conditionnelle à ce que les organisateurs obtiennent, au préalable, l'ensemble des autorisations et permis requis auprès des autorités compétentes, notamment en matière de circulation routière, de sécurité publique et de toute autre exigence applicable.

Adoptée

6.3 FRR volet 4 : Entente ressource loisir St-Frédéric

Résolution 202-07-2026

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne et de Saint-Frédéric désirent conclure une entente afin de bénéficier des services partagés d'une technicienne en loisirs;

ATTENDU QUE les municipalités ont présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale, relativement au partage de cette ressource;

ATTENDU QUE cette demande a été acceptée et que le gouvernement du Québec a confirmé qu'une aide financière maximale de 157 314 \$ sera réservée pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE les parties désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec afin de conclure une entente intermunicipale relativement à la fourniture de services en matière de loisirs par la Municipalité de Saint-Frédéric à la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne;

ATTENDU QUE les parties désirent consigner par écrit les modalités relatives au partage de cette ressource;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil municipal autorise la conclusion de l'Entente intermunicipale de fourniture et au partage des services d'une technicienne en loisirs avec la Municipalité de Saint-Frédéric pour une durée de 3 ans;

QUE le maire, M. Patrice Mathieu, et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Dominique Giguère, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, ladite entente ainsi que tout document nécessaire pour y donner suite.

Adoptée

6.4 Local vieux-couvant

Le maire informe les membres du conseil que des informations seront recueillies auprès d'Interbois concernant les modalités entourant la location du local qu'ils occupent au Vieux-Couvent. Les renseignements obtenus permettront au conseil d'évaluer la situation et les options qui pourraient être envisagées, le cas échéant.

6.5 Prix reconnaissance bénévolat

La directrice générale informe les membres du conseil que la MRC Beauce-Centre a lancé la première édition des Prix Reconnaissance des bénévoles et invite les municipalités à soumettre des candidatures dans différentes catégories. Les dossiers doivent être transmis au plus tard le 31 août 2026.

Afin de préparer une éventuelle mise en candidature, les membres du conseil sont invités à réfléchir, d'ici la prochaine séance, aux personnes qu'ils souhaiteraient proposer afin qu'une décision puisse être prise et qu'une candidature soit déposée dans les délais prescrits.

6.6 Plan partenariat Sommet 2026

Résolution 203-07-2026

ATTENDU QUE Beauce-Centre Économique invite les organisations à devenir partenaires de la Soirée des Sommets 2026, un événement visant à rassembler les gens d'affaires de la région et à promouvoir le développement économique;

ATTENDU QUE le plan de partenariat Bronze, au coût de 250 \$, offre notamment une mention du partenaire sur les écrans pendant la soirée, une visibilité sur le site Web de Beauce-Centre Économique après l'événement ainsi qu'un accès à la prévente des billets;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne adhère au plan de partenariat Bronze de la Soirée des Sommets 2026, au coût de 250 \$;

QUE cette dépense soit autorisée et imputée au poste budgétaire approprié;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à compléter les démarches nécessaires afin de confirmer la participation de la Municipalité à titre de partenaire Bronze.

Adoptée

7. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

8. Période de questions

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des comités et organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes et des comités.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 204-07-2026

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour de la présente séance ont été discutés et traités;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Cynthia Bolduc et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'assemblée soit levée à 21h10, mettant ainsi fin à la session du 13 juillet 2026;

QUE la prochaine séance du conseil municipal se tiendra à la date prévue, sauf avis contraire.

Adoptée

Je, Patrice Mathieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Patrice Mathieu,
Maire.

Dominique Giguère,
Directrice générale et
greffière-trésorière.